

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-166/SG/FP infligeant la sanction d'abaissement d'un échelon à un contremaître des travaux du Cadre territorial des Travaux publics et du Port

n° 69-166/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
23 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

La sanction d'abaissement d'un échelon est infligée à M. Mohamed Farah Omar, contremaître des travaux de 13 classe, 9e échelon, du cadre territorial des Travaux publics et du Port, en service au Port de Commerce de Djibouti. Pour compter de la date de signature de la présente décision, M. Mohamed Farah Omar sera rangé contremaître des travaux de 1° classe, 1° échelon.